



Installation Coffret Fibre Optique devant ma maison

Par **FANO49**, le **17/05/2013** à **18:28**

BonjourrrrrnOn vient de me signaler qu'Orange (avec accord de notre Mairie) allait procéder à l'installation d'un coffret (1,60 par 1,60 x 0,35 pour la fibre optique) devant mon terrain (ouvert sur la voie publique)le long du trottoir attenant à mon terrain. Cela me priverait d'un accès potentiel à mon terrain sur 2 à 3 m). De plus ils m'ont précisé que les travaux débuteraient le 27 Mai !!! rrrnSont-ils autorisés sans concertation et acceptation de ma part ? rrrnLe PLU définit-il également les droits et devoirs de la mairie vis à vis des riverains et pas seulement l'inverse ?rrrrnMerci pour votre retourrrrrnCordialement

Par **amajuris**, le **17/05/2013** à **18:34**

bjr,rnje suppose que l'armoire sera installée sur le domaine public donc votre accord n'est pas nécessaire pour cette implantation.rnessayez de négocier avec la mairie un emplacement qui vous gêne moins.rncdt

Par **FANO49**, le **17/05/2013** à **19:22**

Merci pour ce premier retourrrnCela signifie qu'ils me privent d'un acces a mon terrain (en pelouse) sur une largeur de 3 m !!!rnrnPour information ma pelouse devant la maison donne directement sur la voie publiquernCela revient à mettre ce coffret devant une sortie de garage
rnMerci

Par **amajuris**, le **17/05/2013** à **19:54**

bjr,ndites le au maire.rnmais la sortie d'un garage sur la voie publique est règlementée donc je crains que cela ne soit pas le meilleur argument.rnessayez de mettre en avant un préjudice esthétique.rncdt

Par **FANO49**, le **17/05/2013** à **20:26**

Merci beaucoup